

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 2 octobre 1990

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[Français]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU GROUPE CANADIEN DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire. Il s'agit du rapport de la délégation officielle qui a représenté le Canada à la Conférence interparlementaire sur le désarmement tenue à Bonn, République fédérale d'Allemagne, du 21 au 25 mai 1990.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION VISANT À NOMMER LE VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIEIS

L'hon. Pierre H. Cadieux (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je propose, et après discussions, appuyé par les députés d'Ottawa—Vanier et de Kamloops:

Que M. DeBlois, député de la circonscription électorale de Beauport—Montmorency—Orléans, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais confirmer que l'opposition a été consultée par. . .

M. Lapierre: Seulement l'opposition officielle.

M. Gauthier: . . . le gouvernement. J'entends le député de Shefford qui dit «l'opposition officielle», monsieur le Président. Il n'y a qu'une opposition en cette Chambre et c'est celle-ci.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: J'aimerais rappeler aux députés indépendants qui font du bruit en Chambre, monsieur le Président, qu'il y a une certaine tradition qui veut que l'opposition appuie la nomination d'un poste à la Présidence ou à la présidence des comités pléniers.

Nous sommes donc très. . .

M. Boudria: Il faut connaître le Règlement!

M. Gauthier: . . . heureux d'appuyer la proposition à l'effet que M. Charles DeBlois soit vice-président des Comités pléniers. Nous avons confiance en son travail et nous savons que, même s'il est un des partisans du gouvernement, il saura garder son impartialité lorsqu'il occupera le fauteuil. Pour le moment, en tout cas, jusqu'à avis contraire, il a notre complète et entière coopération.

Des voix: Bravo!

[Traduction]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi ajouter mes observations à celles du leader de l'opposition à la Chambre, pour dire que des consultations ont eu lieu. Et nous, du Nouveau Parti démocratique, appuyons également cette position et présumons que la tradition d'impartialité se poursuivra pendant que le député dirigera les travaux.

Je tiens à dire que nous avons hâte de travailler avec le député et que nous lui souhaitons du succès dans ses fonctions.

[Français]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, le député de Mégantic—Compton—Stanstead, comme député indépendant, non encore reconnu par cette Chambre comme membre du Bloc québécois, n'ayant pas été consulté à titre de député indépendant, ne peut évidemment pas donner son approbation sans avoir été consulté.